DOSSIER DE PRESSE





BRIT

Bretagne Reprise Initiative Transmission

Un fonds régional pour la reprise en Bretagne

10 ans 2007 - 2017



<u>Contact presse</u>: Laurence NICOLAS - Tél : 06 99 16 84 38 Inicolas@laurencenicolas.fr

SOMMAIRE

ommuniqué de presse	page 3
Le Fonds BRIT	page 4
Accompagner la reprise des entreprises : un enjeu économique pour la Bretagne	page 4
2007 : Lancement du fonds Brit	page 5
Un fonds pertinent, efficace et efficient	page 5
Des aides sous forme de prêt d'honneur	page 5
L'éligibilité du projet	page 6
Les bénéficiaires	page 6
2017 : le dispositif Brit a 10 ans et atteint les 11 millions d'€	page 7
Brit s'étend au monde agricole	page 8
Initiative Bretagne	page 9
Les partenaires BRIT	page 10
Le Conseil Régional de Bretagne	page 10
La Caisse des Dépôts	page 10
Les partenaires privés	page 11
Les entreprises lauréates	page 12
	Le Fonds BRIT Accompagner la reprise des entreprises : un enjeu économique pour la Bretagne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 septembre 2017

LE FONDS BRIT A 10 ANS

11 millions d'euros investis dans la transmission d'entreprises et 12 000 emplois créés et maintenus en Bretagne depuis sa création.

Dédié aux repreneurs d'une TPE-PME en Bretagne, Brit est un fonds régional créé en 2006 par le Conseil Régional de Bretagne et la Caisse des Dépôts et géré par le réseau Initiative Bretagne. Il aide les repreneurs sous forme d'attribution de prêts d'honneur, prêts personnels à taux zéro. En 10 ans, le budget de 11 millions d'euros du fonds Brit a bénéficié à 3 000 repreneurs et a permis la levée de plus dev400 millions d'euros de prêts bancaires. Il a profité au maintien ou à la création de 12 000 emplois en Bretagne. Reconnu comme un outil pertinent, efficace et efficient, il est aujourd'hui le 1^{er} fonds régional du réseau Initiative en France, associant fonds publics et fonds privés.

Présenté comme un outil performant dès 2012, le bilan des 10 ans du fonds Brit confirme son efficience et son efficacité. En bénéficiant à 3 000 repreneurs, Brit a permis, depuis sa création, d'injecter 438 millions d'euros dans l'économie bretonne et de sauvegarder 12 000 emplois notamment dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie et de la construction. Considéré comme un vrai « coup de pouce » pour les repreneurs dans l'acquisition d'une entreprise, il représente un levier décisif auprès des banques partenaires pour l'obtention de prêts destinés à financer la reprise de l'entreprise.

Pour Patricia Lasnier et Béatrice Parmentier, co-Présidentes du réseau Initiative Bretagne, gestionnaire du Fonds, Brit est un outil qui permet d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble de la Bretagne pour l'aide à l'accès à la transmission et apporte des solutions pour les repreneurs : « Brit est un Label de qualité mais aussi un accompagnement de proximité. Le rôle des comités d'agrément des 20 plateformes du réseau est d'allouer des prêts d'honneur aux entrepreneurs motivés et en capacité à diriger, qui leur permettront d'obtenir la confiance des banques. Mais il a aussi cette mission essentielle d'accompagnement du repreneur dans ses premières années d'activité et dans le développement de son entreprise afin d'en assurer la pérennité.»

Brit octroie des prêts de 1 500 € à 20 000 €, sans garantie et sans intérêt, sur une durée de 5 ans à des projets déjà soutenus par une plateforme du réseau Initiative ou le Réseau Entreprendre. Depuis l'origine, le montant moyen des prêts d'honneur accordés aux emprunteurs par les plateformes et Brit est de 12 650 €. Le montant moyen des prêts bancaires associés au projet est de 178 200 €. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises est aujourd'hui de 95%.

Financé à 80% par des fonds publics, Brit, premier fonds financier régional du réseau Initiative en France, est également financé par des entreprises privées à hauteur de 20%, notamment par des banques mutualistes régionales.

Pour Loïg Chesnais-Girard, 1er Vice-Président à l'économie, l'innovation et l'attractivité, la Région doit être présente pour soutenir les entrepreneurs qui reprennent le flambeau «II y a des très belles entreprises, TPE et PME, à reprendre partout en Bretagne et le dispositif BRIT permet de faciliter ces reprises, dans tous les domaines d'activité. A mon sens, le partenariat avec les plateformes d'initiatives locales est exemplaire car il couvre l'ensemble du territoire breton. Un maillage idéal car tout repreneur doit pouvoir trouver une solution de proximité ».

CONTACT PRESSE: Laurence NICOLAS - Tél: 06 99 16 84 38 Inicolas@laurencenicolas.fr

Le Fonds BRIT

☐ ACCOMPAGNER LA REPRISE DES ENTREPRISES : UN ENJEU ECONOMIQUE POUR LA BRETAGNE

Depuis le début des années 2000, la Bretagne est durement confrontée à la problématique de transmission d'entreprises. Six dirigeants sur dix vont partir en retraite dans les dix ans. 17 000 entreprises vont devoir changer de main. 1 000 emplois par an sont en jeu. La reprise de ces entreprises est par conséquent un enjeu économique important pour la région.

En parallèle, on observe un engouement pour l'entreprenariat. Trois français sur dix envisagent d'entreprendre un jour. Un intérêt d'autant plus fort en période de difficultés économiques que l'entrepreneuriat constitue pour eux une alternative crédible au chômage et plus valorisante que le salariat. Pour autant, de nombreux porteurs de projets hésitent à se lancer et ne se sentent pas prêts ou rencontrent des difficultés dans leur recherche de financement pour leur projet.

Face à ce constat, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts décident en 2006 de créer un fonds régional financier destiné à la reprise de TPE et de PME sur le territoire breton : Le fonds BRIT (Bretagne Reprise Innovation Transmission).

L'objectif de cet outil est d'aider les entrepreneurs à renforcer leurs fonds propres en leur accordant des prêts d'honneur et, ainsi, leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

L'originalité de ce dispositif est de privilégier l'accompagnement en local des repreneurs en s'appuyant sur les banques régionales et sur les plateformes du réseau Initiative.

La délégation de gestion de cet outil est dès lors confiée à Initiative Bretagne, le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises en Bretagne. Les 20 plateformes que constitue ce réseau vont localement accompagner les candidats à la reprise, examiner et monter leur projet financier et leur accorder un prêt d'honneur nécessaire à l'obtention d'un abondement par le fonds Brit. Les trois acteurs régionaux sont liés par une convention depuis 2012.



☐ 2006 : LANCEMENT DU FONDS BRIT

L'objectif de départ de Brit est ambitieux : accompagner la reprise de 150 entreprises en 2007, puis de 300 entreprises à horizon 2012.

Les moyens sont à la hauteur. **1,3 million d'euros** sont apportés par la Région Bretagne et la Caisse des dépôts au fonctionnement de l'outil.

Des banques mutualistes régionales puis des entreprises apportent à leur tour leur contribution, répondant ainsi à une volonté d'associer fonds publics (80%) et fonds privés (20%). En 6 mois, le fonds Brit est créé et l'outil est fonctionnel.

En 2007, l'objectif fixé à 150 repreneurs accompagnés est dépassé. **163 repreneurs** vont en réalité bénéficier du fonds Brit.

Cinq ans plus tard, en 2012, ils sont 350 repreneurs à être accompagnés.

Ce premier bilan, bien au-delà des objectifs pluri-annuels, va conduire la Région et la Caisse des dépôts à réaliser un audit pour évaluer l'outil Brit.

☐ UN FONDS PERTINENT, EFFICACE ET EFFICIENT

Le rapport de l'audit est éloquent : le fonds Brit est reconnu pertinent, efficace et efficient.

Il touche de nombreux secteurs d'activité : le commerce, l'industrie, la construction et concerne tous les départements bretons, de manière homogène. Il répond à la problématique initiale et s'avère être plébiscité, avec une progression d'activité au delà de toute attente.

Son **efficacité est reconnue** tant sur le nombre de projets soutenus que sur le nombre d'emplois préservés.

L'efficience de l'outil se traduit par l'effet de levier très important qu'il produit auprès des banques, permettant le renforcement des fonds propres. Les résultats observés sont très concluants en termes de pérennité (supérieur à 95% à 5 ans) et sur les taux de remboursement (98%).

En 2012, la Caisse des dépôts stipule dans son rapport l'outil exemplaire que représente Brit et son intention de le modéliser pour le dupliquer dans d'autres régions.

Reste cependant le besoin d'adapter l'outil pour répondre à des spécificités et toucher un public plus large. Le Réseau Entreprendre est alors intégré au dispositif permettant d'élargir le spectre à d'autres formats d'entreprise et d'apporter un regard complémentaire.

☐ DES AIDES SOUS FORME DE PRET D'HONNEUR

BRIT octroie des prêts de 1 500 € à 20 000 €, sans garantie et sans intérêt, sur une durée maximum de 5 ans, à des projets déjà soutenus par le biais d'un prêt d'honneur par une plateforme. Le montant total des prêts d'honneur (plateforme et Brit) doit être au minimum de 3 000 € (1 500 € chacun).

Pour les prêts d'honneur inférieurs, la plateforme interviendra seule. Le montant du prêt d'honneur plateforme et BRIT peut aller jusqu'à 25 000 €. Le montant des deux prêts d'honneur est plafonné à l'apport du créateur.

Ce prêt d'honneur crée un effet levier important auprès des banques partenaires pour l'obtention de prêts bancaires.

☐ L'ELIGIBILITE DU PROJET

L'éligibilité du projet s'analyse sur le territoire, dans la plateforme concernée. L'ancrage local des plateformes sur l'ensemble du territoire et leur connaissance de son écosystème leur confèrent toute légitimité et efficacité dans l'accompagnement des porteurs de projets.

Pour être éligible, le projet doit répondre à des critères précis :

- Le maintien des emplois de l'entreprise reprise (sauf si la viabilité du projet nécessite un réajustement préalable des effectifs).
- L'effet levier bancaire significatif : pour 1 € de prêt d'honneur la banque doit prêter au moins 2€.

Le repreneur est accompagné par la plateforme dans l'examen, le montage et l'instruction de son dossier. Doivent figurer au dossier : le compromis de vente, le bilan de l'entreprise, le budget prévisionnel ainsi que le montant financier (apport personnel, montant de la reprise, prêt bancaire, associés, motifs...). Le dossier est présenté par le repreneur lui-même devant le comité d'agrément, accompagné ou non de son parrain. Une démarche propre aux plateformes qui permet de vérifier, en plus de la pertinence et de la faisabilité du projet, l'adéquation de la personne à son projet et sa capacité à diriger une entreprise. Le comité prend sa décision à l'issue de la présentation. Le délai d'attribution du prêt d'honneur est d'environ deux mois.

A l'issue de l'obtention du prêt d'honneur, le repreneur continue à être accompagné par un animateur de la plateforme ou par un parrain, chef d'entreprise ou cadre dirigeant.

LE COMITE D'AGREMENT est une assemblée plurielle composée d'une dizaine de professionnels experts dans leur domaine et représentants de secteurs d'activité divers (chef d'entreprise, expert comptable, représentant de chambre consulaire, juriste, avocat...). Il est souverain dans la décision d'attribution ou non d'un prêt d'honneur. Son expertise reconnue et l'accompagnement en post-création qu'il assure, représentent aujourd'hui des garanties incontestées auprès des banques partenaires.

☐ LES BENEFICIAIRES

Les repreneurs des entreprises de la Région sont globalement plus jeunes que sur le reste du territoire : **37 ans en moyenne**, plus qualifiés, mais avec moins d'apports personnels. Ils restent néanmoins nombreux à souhaiter s'installer dans la région et ce, pour diverses raisons : retour dans la région natale, coup de cœur, attractivité, force d'un réseau et dynamisme de la Bretagne. Les repreneurs sont majoritairement des **hommes**, à **71%**, pour 29% de femmes.

2017 : LE DISPOSITIF BRIT A 10 ANS ET ATTEINT LES 11 MILLIONS D'EUROS

2017, le fonds BRIT représente un budget de 11 millions d'euros.

Depuis sa création, 24 millions d'euros ont été sollicités auprès de BRIT au profit de plus de 3000 repreneurs, générant ainsi un effet levier auprès des banques de 436 millions d'euros de prêts bancaires.

Les secteurs d'activité concernés par les entreprises reprises sont majoritairement le commerce, la restauration, la construction et l'industrie.

12000 emplois ont été créés ou maintenus sur la Bretagne.

Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises concernées est de 95%.



☐ 2017 : BRIT S'ETEND AU MONDE AGRICOLE

BRIT est désormais ouvert aux jeunes éleveurs bovins et porcins qui s'installent ou reprennent une exploitation.

Alors que les éleveurs de porcs et de bovins traversaient une crise profonde, la Région a mis en place, courant 2016, des plans d'aide aux deux filières dont l'un des volets prévoit d'accompagner les projets d'installation en porcs, bovins viande et veaux de boucherie, en s'appuyant sur un prêt d'honneur, sans intérêt et sans garantie personnelle.

En fonction des besoins de financement du projet, ce prêt peut varier de 20 000 € à 50 000 € sur une période de 5 ans, avec possibilité de différé de remboursement de 1 à 3 ans (soit 8 ans maximum).

L'objectif est de renforcer les fonds propres de l'exploitation et de créer ainsi un effet levier auprès des banques pour aider les porteurs de projet à financer une installation qui, pour être compétitive, nécessite des investissements de plus en plus lourds. Le « label BRIT », bien connu des milieux financiers, apportera à chacun un « gage de viabilité ».

Le bénéficiaire du prêt jouit par ailleurs d'un parrainage d'un chef d'entreprise proposé par Initiative Bretagne dans le cadre du suivi du dispositif.

A ce jour, 23 porteurs de projets ont pu bénéficiés d'un prêt d'honneur agricole.

Initiative Bretagne



Initiative Bretagne fait partie du 1^{er} réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprises en Bretagne et en France.

Co-présidé par Patricia Lasnier et Béatrice Parmentier, le réseau coordonne et accompagne les 20 plateformes de Bretagne réparties localement sur l'ensemble du territoire (6 dans les Côtes d'Armor, 3 dans le Finistère, 6 en Ille et Vilaine et 5 dans le Morbihan).



La mission de ces plateformes est de mobiliser des fonds publics et privés, apportés par des partenaires (collectivités locales, Caisse des Dépôts, banques, entreprises, Europe ...) pour permettre aux créateurs ou aux repreneurs d'entreprises de constituer ou renforcer leurs fonds propres. Cette aide prend la forme d'un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie, dont l'attribution déclenche un prêt bancaire complémentaire pour les projets de création, de reprise et, aujourd'hui, de développement d'activité.

Par ailleurs, les plateformes mobilisent les compétences de bénévoles pour accompagner les créateurs et les repreneurs, du démarrage de leur projet jusqu'à sa réussite économique, sous la forme d'un parrainage (accompagnement humain d'un chef d'entreprise ou d'un cadre dirigeant expérimenté).

1 dossier sur 2 soutenus par Initiative Bretagne concerne les projets de reprise, alors que sur le réseau France, ils sont de 1 sur 3.

Initiative Bretagne fait partie du réseau Initiative France, présidé par Louis Schweitzer. Les valeurs fondatrices de ce réseau : la solidarité, la confiance, le désintéressement et le respect des personnes, sont partagées par Initiative Bretagne.

Initiative Bretagne – Cap Entreprises 1 – 30 rue des Châtelets – 22950 Trégueux

Présidentes : Patricia Lasnier et Béatrice Parmentier

Directrice : Cécile Le Bihan

Les partenaires de Brit



☐ LE CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Désormais chef de file en matière de développement économique, le Conseil régional s'est engagé à accompagner les entreprises, toutes filières confondues, dans leur développement, en facilitant leurs investissements et leur corollaire, la création d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, l'enjeu, dans les années à venir, est de continuer à structurer le continuum des outils de financement mis à disposition des entreprises, dès lors qu'elles se positionnent dans une dynamique de croissance, d'innovation et d'emploi.

Qu'entend-on par continuum ? Alors que s'installe la Glaz économie, stratégie au long cours visant à faire de la Bretagne une région hautement compétitive, la collectivité a mis en place, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, Bpifrance et les banques de la place, un ensemble cohérent d'outils financiers qui permettent de soutenir les TPE et PME bretonnes à chaque étape-clé de leur croissance : création ou reprise -avec le fonds BRIT-, développement majeur, innovation, export, voire transmission.

Consciente de l'effet levier conséquent induit par ces outils -prêts d'honneur, fonds de garantie ou apport en fonds propres-, la collectivité veut aider les entreprises à répondre à leurs problématiques de financement, afin qu'elles puissent accélérer la concrétisation de leurs projets et gagner en performance.

□ LA CAISSE DES DEPOTS



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. www.caissedesdepots.fr

□ AUTRES PARTENAIRES























Les entreprises lauréates

CAMPING DE BÉNODET (29) - Edwige PERROT et Pierre-Yves KERVELLA

Prix de la « Vitalité touristique »



Edwige PERROT et Pierre-Yves KERVELLA, 27 ans, sont à la tête du Camping de Bénodet anciennement appelé « Camping aux deux Chênes ». Le camping est familial, à taille humaine, au cœur de la riviera bretonne et situé sur un emplacement rétro-littoral particulièrement stratégique. Ensemble, ils se sont embarqués dans une nouvelle vie lorsqu'ils ont repris, en avril 2015 le camping des parents de la jeune femme. Si Edwige a toujours baigné dans l'esprit camping, Pierre-Yves n'avait, quant à lui, jamais planté de tente avant de la rencontrer.

Dans le cadre de cette reprise familiale en 2015, ils ont bénéficié de 10 000 € de prêts d'honneur provenant pour moitié du fonds BRIT et pour l'autre du fonds local de la Plateforme Initiative Cornouaille. Tout en restant dans la continuité familiale, Edwige et Pierre-Yves ont procédé à quelques améliorations depuis la reprise, ils développent ainsi leur chiffre d'affaires et viennent d'obtenir leur 4ème étoile.

ARINOX (56) - Yannick FOUCHER

Prix du « Savoir-faire industriel »



Yannick FOUCHER, fort d'une expérience de plus de 20 années dans le secteur militaire, aéronautique et spatial, souhaite reprendre en 2013 la Sarl ARINOX qui n'est alors pas en vente. C'est après plusieurs rencontres avec le dirigeant, créateur de l'entreprise en 1995, que ce dernier accepte de lui céder son entreprise pour partir en retraite. Cette société morbihannaise est présente sur trois segments de marchés : agro-alimentaire, industries chimique & pharmaceutique & plasturgie et enfin l'agencement. Elle conçoit et fabrique des équipements industriels sur mesure et/ou du mobilier d'agencement à base d'inox, acier et/ou aluminium.

Bénéficiaire du dispositif BRIT lors de la reprise à hauteur de 20 000 €, Yannick FOUCHER a été accompagné et financé par le Réseau Entreprendre Bretagne ainsi que par la plateforme Initiative Vannes. Composée de 16 salariés en 2013, Yannick FOUCHER a su fédérer le personnel autour de projets novateurs, maintenir les emplois et en créer de nouveaux avec près de 10 nouveaux employés.

BOUVET MAÇONNERIE (35) - Hugo et Jérôme BOUVET

Prix du « Savoir-faire familial »



Affaire familiale depuis 1948, cette entreprise de maçonnerie s'est développée au gré des générations. En 2015, Hugo et Jérôme Bouvet, deux frères issus de la 4ème génération Bouvet, fort de leur complémentarité, ont repris les rênes de l'entreprise familiale qui comptait alors 15 salariés (16 à ce jour). Bouvet Maçonnerie fournit des services de maçonnerie traditionnelle, gros œuvre, béton armé, maçonnerie pierre, dans tout le département de l'Ille-et-Vilaine, pour des particuliers, des professionnels et les collectivités locales.

Bénéficiaires du fonds BRIT en 2015 à hauteur de 14 000€, la plateforme d'Initiative Pays de Fougères les a également accompagnés, grâce à un prêt d'honneur complémentaire. Demandeurs d'un parrainage, ils ont signé la 100ème charte de parrainage d'Initiative Pays de Fougères. René Tricot et Bernard Gaudin, animés par les mêmes valeurs humaines qu'Hugo et Jérôme, ont pour mission de les épauler face aux problématiques d'un chef d'entreprise.

CENTRAL FROID (22) - Mickaël ROUXEL

Prix de la « Croissance et de la création d'emplois »



Après un cursus spécialisé dans le froid et la climatisation, Mickaël Rouxel a acquis une solide expérience et de nouvelles techniques en travaillant en Suisse. C'est en 2008 qu'il reprend l'entreprise Central Froid qui comptait alors 3 salariés suite au départ en retraite du dirigeant.

Il fait appel à Initiative Armor qui lui accorde un prêt d'honneur de 17 000€ (12 000€ BRIT et 5 000€ du fonds de prêts local) et qui lui propose d'être parrainé par Hervé Brissieux. En quelques années Mickaël Rouxel a réussi à dynamiser sa société en y apportant une diversité de solutions, des services complémentaires et des innovations techniques. L'entreprise atteint aujourd'hui un effectif de 23 salariés. Ne souhaitant pas s'arrêter là, il s'est associé pour créer IGC22, entreprise spécialisée en grande cuisine et métiers de bouche, entreprise qui compte 10 salariés.

Il est également devenu Parrain à Initiative Armor pour soutenir à son tour les nouveaux créateurs/trices et repreneurs/ses.

MAC MOBILIER (35) – Gaëlle HANGOUET et Aurélien SOYER

Prix de « L'Audace entrepreneuriale »



MAC (Mobilier Agencement Collectivités), entreprise créée en 1982 par Marie-José SOYER, conçoit et fabrique sur un seul site de production à TINTENIAC (35) ses modèles de mobilier à l'aide de machines-outils de dernière technologie. Elle veille à la qualité de ses produits, du design jusqu'à leur livraison. En prévision de la passation, Gaëlla, sa fille, a commencé dès 2002 à travailler au sein de l'entreprise. Un bon moyen d'intégrer le savoir-faire et le savoir être de l'entreprise.

C'est en 2013 que Gaëlla HANGOUET et son frère Aurélien SOYER ont repris l'entreprise familiale, soutenus par Initiative Pays de Saint Malo qui leur a octroyé un prêt d'honneur de 25 000€ (dont 20 000€ de fonds BRIT), ainsi que par le Réseau Entreprendre. MAC Mobilier connait depuis quelques années une croissance à 2 chiffres. 3 ans après la reprise, le duo fraternel a décidé de se lancer dans un nouveau challenge en reprenant une menuiserie vendéenne. Ainsi ils ont internalisé le savoir-faire du plateau de table et de l'agencement bois : MAC Concept Bois.

BRET'ALG (29) — Elsa POINTUD et Alexandre COLENO

Prix de l'entreprise « Made in Breizh »



Elsa POINTUD et Alexandre COLENO, couple originaire de Roscoff mais exilé dans la sud de la France a repris l'entreprise de transformation Bret'Alg en 2015. Cette entreprise pionnière de l'algue alimentaire française créée en 1991 par Michel COZ est spécialisée dans la récolte d'algues sauvages alimentaires fraîches salées, que l'on retrouve sur les plus grandes tables françaises. L'entreprise exploite une ressource naturelle abondante sur le territoire qui dispose d'une très bonne qualité d'eau. C'est à l'heure de la retraite de Michel COZ qu'ils décident de poursuivre cette aventure en saisissant cette opportunité de revenir au Pays. Leur réelle complémentarité, leur envie d'entreprendre et leur passion pour la mer ont motivé leur choix.

Pour la reprise, ils ont bénéficié d'un prêt d'honneur BRIT de 15 000€ et d'un prêt d'honneur d'Initiative Pays de Morlaix de 5 000€.

Profitant de ses connaissances riches dans le domaine des algues, Bret'Alg a ouvert une cellule de R&D de la culture d'algues.